

INTRODUCTION

L'exercice d'élaboration d'une politique culturelle tel que poursuivi par la ville de Baie-Saint-Paul depuis septembre 1998 s'inscrit dans un mouvement plus vaste, à la grandeur du Québec, où de nombreuses municipalités ont proposé à leurs citoyens de telles politiques et cela suite à l'adoption, en 1992, de la politique culturelle québécoise. Plus qu'un effet de mode, cet exercice répond à une prise de conscience de la nécessité de redéfinir, à l'intérieur de nos cadres collectifs, les rôles de chaque partenaire, y compris celui de la municipalité, dans le développement global de la société ainsi que la fonction de la culture dans cette évolution.

La politique culturelle que la ville de Baie-Saint-Paul a élaborée est le résultat d'un long processus de réflexion et de maturation qui a interpellé l'ensemble des intervenants intéressés par la question culturelle. Dès le départ, la municipalité a manifesté sa volonté d'assurer la transparence de ce processus afin que la politique reflète la vision collective du développement culturel. Pour ce faire, dans une première étape, certains intervenants ont déposé en septembre 1998 des mémoires qui ont constitué la base du projet. En mars 1999, une première consultation publique a permis aux citoyens de s'exprimer sur le contenu d'une première ébauche de la politique culturelle. Par la suite d'autres consultations ont permis d'établir d'en arriver à un consensus sur le texte final de la politique culturelle de Baie-Saint-Paul.

Composante essentielle de la société, la culture est à la fois la source et l'émergence de nos valeurs fondamentales et s'exprime à travers les liens sociaux et les rapports que nous entretenons collectivement. Bien que la politique culturelle de Baie-Saint-Paul retienne une définition large de la culture ne se limitant pas aux expressions artistiques mais reconnaissant le rôle prépondérant de la culture dans le processus de construction d'une identité collective, elle encadrera essentiellement les diverses manifestations de la culture, qu'elles soient artistiques, scientifiques ou socioculturelles.

Ces manifestations s'expriment sous diverses formes, ce qui a amené la ville de Baie-Saint-Paul à définir sept grandes familles culturelles qui permettent d'encadrer la mosaïque des expressions de la culture : les arts visuels, les arts de la scène, les métiers d'art, la littérature, l'éducation, l'histoire et le patrimoine et, finalement, la culture scientifique. De plus, afin de guider la ville et la collectivité dans leurs choix et dans la définition de leurs priorités, cinq champs d'action ont été retenus qui permettent de préciser également la portée des différentes orientations : l'animation socioculturelle, la conservation, la formation, la création et la production ainsi que la diffusion et le rayonnement. De ces champs découleront différents moyens de mise en œuvre de la politique culturelle qui auront des implications diverses et qui supposeront des interventions différentes de la part de la ville pour chacune des sept familles culturelles.

Enfin, il ne saurait y avoir de développement durable sans l'implication de tous les citoyens. Les principes et les orientations définis dans cette politique vont permettre à l'ensemble des citoyens de s'impliquer, de participer, de s'initier à la vie culturelle, vont reconnaître la liberté d'expression des créateurs d'ici et l'apport de tous dans la construction d'un cadre de vie auquel chacun se sent appartenir. La politique vise essentiellement que les citoyens se réapproprient les outils du développement culturel de leur collectivité.

La première politique culturelle de Baie Saint-Paul et les plans d'action développés au cours des 10 prochaines années suggéreront de développer et de consolider le partenariat et la coopération et de soutenir l'innovation qui constituent les valeurs premières du projet proposé ici. C'est le souhait de la Ville que chacun se sente investi d'une responsabilité nouvelle, c'est-à-dire de participer à la construction d'une réalité et d'une image culturelle forte de Baie-Saint-Paul, qui rayonnera et qui, en retour, sera source de fierté pour chacun.

PARTIE I

LA POLITIQUE CULTURELLE DE BAIE-SAINT-PAUL

LE BUT DE LA POLITIQUE CULTURELLE

La culture demeure une composante fondamentale de toute société, de tout groupe : produit de cette société, déterminée par l'histoire, inscrite dans la mémoire, la culture façonne les acteurs sociaux, détermine leurs rapports, conditionne leurs choix et suggère les comportements admissibles. En retour, les individus en participant, en créant contribuent à enrichir et à définir la spécificité culturelle d'un groupe. Dans le cadre de sa politique culturelle, Baie-Saint-Paul adopte, comme définition de la culture prise dans son acception la plus large, celle suggérée par la Commission des biens culturels du Québec :

« La culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

En tant que canevas des valeurs partagées, en tant que source des savoirs et des savoir-faire communs et par ses différentes manifestations, la culture participe au processus de construction de l'identité d'un groupe ainsi qu'à l'élaboration d'une image distinctive qu'il souhaite projeter. La culture n'évolue pas en vase clos : en s'ouvrant aux différentes influences, elle s'épanouit et permet qu'une communauté se reconnaisse, s'identifie et que ses membres développent un sentiment d'appartenance. Héritage collectif, elle est constituée du milieu de vie dans lequel interagissent les humains; de l'ensemble des connaissances acquises, de leurs modes de transmission et d'expression et, du cadre naturel dans lequel nous évoluons. La politique culturelle de Baie-Saint-Paul servira à consolider et à développer les éléments distinctifs qui caractérisent son identité culturelle tout en maintenant les modes de transmission entre les générations. L'état de conservation des éléments qui constituent cet héritage exprime le degré de sensibilisation d'une population pour son patrimoine et, par l'image qu'il reflète, témoigne de la qualité du développement culturel du groupe.

La mise en œuvre de la politique culturelle vise le but suivant :

De façon générale, situer l'apport de la culture dans le développement global de la collectivité.
De façon plus spécifique, reconnaître l'identité culturelle de Baie-Saint-Paul, protéger et enrichir les éléments qui la distinguent.

Pour atteindre ce but, afin de réaliser pleinement cette vision, la politique culturelle va s'articuler autour de cinq champs de l'action culturelle qui structureront le développement culturel de la municipalité : l'animation socioculturelle, la conservation, la création et la production, la diffusion et le rayonnement, la formation. À cet effet, la municipalité entend redéfinir son implication et la portée de ses interventions pour chacun de ces champs et souhaite vivement l'implication d'autres partenaires au développement de la vie culturelle à Baie-Saint-Paul.

LA DÉFINITION DES CHAMPS DE L'ACTION CULTURELLE

La municipalité identifie cinq champs d'action culturelle dans sa politique. Ces champs lui permettent de préciser son implication dans le développement et l'épanouissement des manifestations culturelles : tantôt elle sera maître d'œuvre (leader), promotrice ou bien encore partenaire de projets. De plus, par son rôle d'instigatrice, la ville s'emploiera à faciliter la naissance et le développement de projets culturels élaborés entre divers partenaires. Évidemment son implication dépendra de ses ressources, tant financières qu'humaines, et du partenariat possible à établir tout d'abord avec le milieu et ensuite avec les autres paliers gouvernementaux.

La politique culturelle de Baie-Saint-Paul s'adresse à l'ensemble de ses citoyens. Son application visera, en tout premier lieu et dans la mesure du possible, à répondre aux besoins des citoyens. Bien que plusieurs des moyens de mise en œuvre développés à l'intérieur de ces champs d'action auront une portée locale, il est important de mentionner que d'autres assureront le rayonnement de la ville de Baie-Saint-Paul, autant sur le plan régional qu'extra-régional.

L'animation socioculturelle

Traditionnellement, les municipalités du Québec ont offert à leurs citoyens différentes activités culturelles par le biais de leur Service des loisirs. L'animation socioculturelle permet de redéfinir plus adéquatement le rôle des loisirs de la ville de Baie-Saint-Paul, ainsi que celui de l'animation publique, et d'intégrer ces fonctions dans la perspective plus large de la politique culturelle. Plus précisément, c'est la dimension culturelle – et non pas sportive - des loisirs qui est encadrée par ce champ, comprenant toutes les activités impliquant l'individu à titre d'amateur, c'est-à-dire invité à participer librement et par plaisir aux activités proposées. Les activités lui permettent de découvrir ou d'approfondir ses connaissances, de pratiquer une discipline artistique ou culturelle, de créer ou de produire, par le mode d'expression qu'il privilégie, autour d'un thème ou d'une préoccupation particulière. Outre le service des loisirs, l'ensemble des activités sont proposées par des organismes à vocation culturelle, communautaire et éducationnelle. De plus, la ville par le biais de certains de ses équipements culturels, respecte ainsi, en offrant des activités d'animation socioculturelle, l'un des aspects importants de sa mission.

Selon la municipalité, ce champ de l'action culturelle vise essentiellement à resserrer les liens sociaux et favorise l'intégration des individus. L'implication et la participation de chacun (organismes, gestionnaires des équipements culturels), résulteront en une animation socioculturelle plus forte à Baie-Saint-Paul.

À cette fin, la municipalité entend miser sur une approche de concertation avec et entre les partenaires, initie un projet collectif, coordonne des activités touchant l'ensemble de la population. Dans l'exercice de ses fonctions, la municipalité tout en assumant un rôle de soutien s'assure d'une gestion efficace des ressources collectives, humaines et financières.

La conservation

La conservation constitue une action qui, au-delà de la simple préservation, permet d'intervenir dans la transmission des connaissances d'une génération à l'autre. Elle met particulièrement en évidence le rôle de la mémoire dans l'évolution de la culture. Elle vise à maintenir l'existence des anciennes techniques du savoir-faire humain et d'assurer la préservation des biens culturels. Ceux-ci comprennent autant les productions matérielles que les manifestations non-matérielles d'une société : les œuvres d'art, les œuvres narratives et littéraires (légendes, chansons, contes, roman, poésie, théâtre), les lieux historiques, les biens patrimoniaux, les monuments, les sites archéologiques, les œuvres cinématographiques, audiovisuelles et photographiques, les archives, les manuscrits et toute autre forme de documentation, ainsi que tous les traits culturels caractéristiques d'un groupe qui rendent manifestes les processus de la socialisation (rituels, traditions, mythes et coutumes, liens familiaux et sociaux).

À cette fin, la municipalité entend mettre en œuvre des projets permettant d'assurer la protection des biens culturels de son milieu mais également de sensibiliser la population à la richesse de ce patrimoine. En ce qui concerne plus particulièrement son riche paysage constitué du patrimoine bâti et naturel, la municipalité entend également conscientiser et responsabiliser les gens et les organismes locaux.

La création et la production

La création est une démarche artistique qui, dans l'acception retenue pour cette politique, ne concerne pas uniquement les artistes. Elle fait ressortir les interrogations propres et les valeurs fondamentales d'un individu ou d'une collectivité. En fait, chacun a l'âme créateur; certains exploitant et partageant leur talent à titre professionnel, d'autres, pour le divertissement, créant et présentant leurs œuvres dans le cadre d'activités socioculturelles. Enfin, mentionnons les créateurs anonymes qui créent pour eux, sans aucun souci de diffusion ou de reconnaissance.

La production regroupe les activités et les lieux qui visent à mettre en place un ensemble de moyens et de ressources en vue de réaliser une œuvre ou un produit. Ce champ vise les activités, les lieux de conception, d'élaboration, de recherche, d'innovation et d'interprétation.

À cette fin, la municipalité qui veut consolider son image de lieu de création et de diffusion de l'art au Québec, entend créer une dynamique plus propice au développement des différents secteurs culturels. Parce qu'elle reconnaît l'apport des artistes et artisans, elle entend jouer un rôle de leader en adoptant plusieurs mesures incitatives innovatrices (financières, réglementaires, etc.), stimulant l'établissement de lieux de création et production dynamiques.

La diffusion et le rayonnement

La diffusion vise à faire connaître, par le biais de divers outils de communication, les biens culturels, les artistes et artisans créant et produisant sur le territoire de la municipalité ainsi que toutes les activités culturelles à s'y dérouler. La municipalité identifie trois principaux outils de diffusion : les lieux, les événements et les supports médiatiques.

Le rayonnement, pour sa part, en tant qu'éclat de l'image projetée par la région sur le reste du Québec et même ailleurs dans le monde, est le résultat de l'efficacité de la diffusion et la conséquence, que l'on souhaite heureuse, de la qualité des événements culturels de Baie-Saint-Paul et du dynamisme de ses gens.

À cette fin, la municipalité qui entend affirmer son positionnement comme lieu de la création et de la diffusion de l'art au Québec, s'investira dans la promotion de la vie culturelle sur son territoire. Pour ce faire, elle suscitera une coopération exemplaire avec / entre les partenaires culturels et médiatiques.

La formation

La municipalité accorde une attention particulière à l'éducation qui est une des voies privilégiées et le fondement même de l'accès à la culture pour l'ensemble de la population. L'éducation ne vise pas uniquement à former les gens et à transmettre les connaissances, mais aussi à susciter l'intérêt, à sensibiliser la population, à renouveler les catégories du savoir humain et à favoriser l'évolution des connaissances, permettant ainsi aux citoyens d'être conscients de leur temps et de leur milieu.

À cette fin, la municipalité entend faciliter les relations et assurer le développement de la formation en établissant une étroite collaboration avec le milieu scolaire et d'autres partenaires. Mais il demeure néanmoins que le rôle de la municipalité se limite à un rôle de soutien pour l'initiation et la sensibilisation aux activités de formation.

LES FAMILLES CULTURELLES

Dans le processus d'implantation d'une politique culturelle, la ville de Baie-Saint-Paul a identifié un réseau de partenaires sur son territoire regroupés en familles culturelles qui alimentent, animent, évoquent et réalisent la vie culturelle sur son territoire. La grande diversité des familles constitue une force majeure pour découvrir sous ses différents visages l'identité culturelle du milieu.

Selon la municipalité, l'implication de toutes ces familles dans le développement de la vie culturelle est primordiale pour reconnaître l'identité culturelle de Baie-Saint-Paul, protéger et enrichir les éléments qui la distinguent. Les définitions sont inspirées et reprises du document du ministère de la Culture et des Communications intitulé : « Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale ».

Les arts visuels

Cette famille comprend les activités reliées aux domaines de la peinture, de la sculpture, de l'estampe, du dessin, de l'illustration, des arts textiles, du cinéma et de la photographie, des arts multimédias, de la bande dessinée et de la performance, ou de toute autre forme d'expression de même nature.

Les arts de la scène

Cette famille regroupe les activités du théâtre, de la musique, de la chanson, de la danse et de l'improvisation.

La culture scientifique

Cette famille intègre des activités permettant aux membres de la collectivité de se familiariser avec les progrès scientifiques et technologiques et favorisant la diversification du savoir humain. Ce secteur englobe plusieurs autres domaines tels que la physique, la biologie et la génétique, l'anthropologie et la géologie.

L'éducation

Le domaine de l'éducation regroupe l'ensemble des outils et des moyens mis à la disposition de la collectivité visant à assurer sa formation, son instruction, l'apprentissage de nouvelles techniques, la découverte des connaissances. Le but principal de ces outils vise le développement global de l'individu ainsi que son intégration harmonieuse à la vie en société.

L'histoire et le patrimoine

Ce secteur comprend un ensemble d'éléments matériels et immatériels. Ces biens et connaissances culturels forment un héritage collectif transmis de génération en génération. Le patrimoine se divise en grandes catégories (les patrimoines archéologiques, naturel, architectural, ethnologique, artistique, archivistique, ...), en thèmes (les patrimoines résidentiel, maritime, agricole, forestier et religieux,) et comprend l'ensemble des traces, des biens et des territoires marqués par l'activité humaine.

La littérature

Ce domaine touche les œuvres écrites. Dans cette optique, il comprend l'apprentissage, la création et la traduction d'œuvres littéraires relevant de l'imaginaire, développant et exprimant la pensée humaine ou ayant une finalité esthétique.

Les métiers d'arts

La pratique des métiers d'art, qui comprend également l'artisanat, est reliée à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toutes autres matières.



Les éléments de définition proposés dans cette première partie nous font comprendre que la culture, produit d'une société, façonne en retour les individus. Expression de nos valeurs fondamentales, ciment de la société, la culture ne se crée pas, pas plus qu'elle ne se gère, elle se vit, individuellement et collectivement. Les autres éléments présentés dans cette partie, c'est-à-dire les champs de l'action culturelle et les familles culturelles, déterminent la structure permettant de préciser les niveaux de l'intervention municipale dans le développement culturel de Baie-Saint-Paul. Intégrer dans un projet plus vaste de développement collectif, la politique culturelle permet de s'inscrire de la culture dans ce développement. Elle est un outil de planification qui servira à gérer les manifestations culturelles qui caractérisent Baie-Saint-Paul. Le développement des familles culturelles, l'implication des citoyens et de la municipalité viseront à atteindre le but général énoncé dans la politique.

Dans la prochaine partie, nous présenterons le cœur même de la politique, c'est-à-dire les principes et les orientations qui forment le cadre autour duquel s'articuleront les actions et les moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre nos objectifs collectifs.

PARTIE II

LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE CULTURELLE

LES PRINCIPES

Les principes sont les lignes directrices que la municipalité s'est fixées afin d'atteindre le but :

De façon générale, situer l'apport de la culture dans le développement global de la collectivité.

De façon plus spécifique, reconnaître l'identité culturelle de Baie-Saint-Paul, protéger et enrichir les éléments qui la distinguent.

Les cinq principes proposés ici sont, en quelque sorte, la pierre angulaire du développement culturel du milieu. La municipalité veut adopter des principes majeurs touchant le développement au niveau économique et social, afin de créer un milieu culturel plus fort et mieux équilibré. L'ordre dans lequel sont présentés les principes ne définit pas de priorités accordées par la ville à l'un ou à l'autre.

PRINCIPE 1 RECONNAISSANCE DE L'IDENTITÉ CULTURELLE DE BAIE-SAINT-PAUL

L'identité culturelle est formée d'éléments qui permettent à une collectivité de définir son caractère particulier et de se constituer une image distinctive. L'identité de Baie-Saint-Paul se distingue par son paysage, son histoire, son patrimoine, sa population, son milieu d'excellence en arts visuels, ses institutions ainsi que ses manifestations qui ont su au fil du temps alimenter le dynamisme local. L'étroit rapport entre ces divers éléments qui fonde une culture et un milieu de vie particulier et unique a permis d'accroître le pouvoir d'attraction de la ville.

Par ce principe, l'action privilégiée par la ville s'inspire du passé, des acquis et s'inscrit dans le présent pour construire l'avenir. De ce principe découle toutes les priorités et toutes les actions devant assurer la protection et la mise en valeur des divers éléments constitutifs de notre identité, qui permettra à la ville de Baie-Saint-Paul d'affirmer et consolider son image distinctive.

PRINCIPE 2 AFFIRMATION DU DROIT À LA CULTURE

Comme la culture s'adresse à l'ensemble de la population, la ville de Baie-Saint-Paul reconnaît à ses citoyens le droit à la culture. Une telle démarche repose sur une démocratisation de la culture qui privilégie la concertation, permettant ainsi à chaque citoyen de s'impliquer, de participer et de mieux connaître l'environnement dans lequel il vit. Pour atteindre de tels résultats la culture doit être accessible et la population mieux informée. Ouvrir l'accès à l'ensemble des manifestations culturelles devient une priorité favorisant la participation des citoyens, afin d'assurer une plus grande vitalité de la vie culturelle.

PRINCIPE 3 RECONNAISSANCE ET AFFIRMATION DE BAIE-SAINT-PAUL COMME LIEU DE CRÉATION ET DE DIFFUSION DE L'ART AU QUÉBEC

Au fil du temps, la ville de Baie-Saint-Paul est devenue un lieu de création et de diffusion de l'art au Québec. Baie-Saint-Paul demeure une référence dans le domaine artistique et grâce à la concentration et la qualité de nombreux équipements et manifestations culturelles, la municipalité est devenue un lieu privilégié pour la diffusion d'événements artistiques, attirant ainsi une nombreuse clientèle touristique.

Ce principe vise à admettre que Baie-Saint-Paul possède une haute expertise en arts visuels et est devenue un leader dans le développement de ces événements. Ce principe admet aussi que le développement des autres familles culturelles doit profiter de cette force majeure dans la communauté.

Le développement doit miser sur ces acquis tout en envisageant de renforcer et d'élargir le rôle de pôle d'attraction culturelle de la ville. Ce processus est possible en considérant le développement des événements, des équipements ainsi que l'implication des individus et du milieu artistique.

PRINCIPE 4 ACCROISSEMENT DE L'APPORT DES ACTIVITÉS CULTURELLES DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BAIE-SAINT-PAUL

En tant que secteur de l'activité économique de Baie-Saint-Paul, la culture demeure, depuis longtemps, pour l'ensemble des intervenants du domaine touristique une dimension des plus importantes. Reposant avant tout sur la force des arts visuels, l'apport de la culture dans le développement économique de la municipalité devrait pourtant être accru. En favorisant le développement des autres familles culturelles, dans le sillage des arts visuels, on permettra que s'accroisse l'apport des activités culturelles dans le développement économique de la ville.

La municipalité reconnaît qu'il est important de consolider cette force et de favoriser le développement d'entreprises culturelles et de nouveaux projets créateurs d'emploi dans le milieu. Le développement culturel, vu sous l'angle économique et social, doit s'inscrire comme une volonté d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens de Baie-Saint-Paul.

PRINCIPE 5 VALORISATION DE LA CRÉATIVITÉ ET DE L'EXPRESSION CULTURELLE DES CITOYENS

Tout en reconnaissant et en protégeant le droit à la culture, il est nécessaire de développer et de maintenir l'intérêt pour la culture dans la collectivité. Par sa localisation géographique, son cadre naturel et le dynamisme de ses citoyens, Baie-Saint-Paul est devenue un lieu privilégié et stimulant pour la création. Reconnaître et faire connaître la contribution des artistes à la vie collective sont des objectifs grâce auxquels on peut développer le goût de la population et l'inciter à l'exercice de la création. Ce même principe reconnaît également l'autonomie et la liberté d'expression des créateurs qu'ils soient amateurs ou professionnels.

PARTIE III

LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE CULTURELLE

LES ORIENTATIONS

Les orientations retenues dans cette politique reposent sur les principes fondamentaux et précisent leur portée. Ils sont en quelque sorte les préoccupations prioritaires que la municipalité envisage dans le développement des manifestations culturelles de son milieu. Mises en relation avec les champs de l'action culturelle, ces orientations permettent de définir les priorités et les moyens d'action envisagés dans le respect des grands principes.

ORIENTATION 1 FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ À LA CULTURE

Avec les années, Baie-Saint-Paul est devenue une ville connue et appréciée par les visiteurs extérieurs pour sa vitalité culturelle et ses paysages champêtres. Tout en considérant ces forces majeures, une attention particulière doit être portée aussi aux besoins de la population en matière culturelle.

Bien que la ville se soit dotée d'équipements pour favoriser l'accessibilité de sa population à la culture, il apparaît aujourd'hui que l'offre culturelle à Baie-Saint-Paul ne répond pas entièrement à la demande et aux intérêts de celle-ci. L'évolution même de la société, les changements intervenant au niveau des goûts, des tendances et des habitudes de vie ainsi que certaines conditions socio-économiques (revenu, chômage) doivent être prises en considération pour les futures interventions afin de favoriser l'accès de la population aux manifestations culturelles.

Cette orientation suggère essentiellement que la ville établisse un pont entre les intervenants du domaine culturel et la population locale en proposant que soient développés des produits culturels et artistiques qui, tout en demeurant des attraits touristiques, s'inscriront dans une perspective permettant d'éveiller et de rejoindre les besoins et les attentes culturelles des citoyens. Il est essentiel de développer un terrain plus propice pour la pratique culturelle et à un ensemble de produits culturels et artistiques accessibles aux citoyens de Baie-Saint-Paul. Chaque intervenant culturel a la responsabilité de favoriser l'accessibilité à la culture, afin de faire connaître et de sensibiliser la population aux richesses culturelles de Baie-Saint-Paul.

ORIENTATION 2 VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES DE BAIE-SAINT-PAUL

Baie-Saint-Paul compte une diversité étonnante de composantes patrimoniales. En fait, ces richesses se distinguent en deux groupes : l'un comprend l'ensemble des traces matérielles, c'est-à-dire les éléments tangibles, identifiables, mesurables, observables et qui attirent l'attention plus facilement. Ce premier groupe s'appuie sur l'histoire de Baie-Saint-Paul vieille de 350 ans et comprend le patrimoine bâti ainsi que les traces de l'occupation humaine du territoire, marqués par trois périodes historiques (le régime français, le régime anglais et la période moderne), le patrimoine naturel, marqué de façon très visible par la chute d'un météore dans la région il y a 350 millions d'années et toutes les traces de la mémoire collective, consignées dans les archives et les monuments. Le second groupe pour sa part est d'ordre immatériel et identifie l'ensemble des expressions d'une mémoire fugitive mais vivante grâce aux porteurs de mémoire qui assurent la transmission des connaissances acquises par l'homme de génération en génération, telles que les croyances, la langue, les savoir-faire (les métiers à tisser, la construction de goélette, la cuisine, etc.).

Il s'agit aujourd'hui de trésors acquis de longue date, mais encore peu connus et peu exploités, compte tenu de leur immense potentiel. Ces composantes patrimoniales matérielles ou immatérielles demandent une attention particulière dans une démarche où Baie-Saint-Paul vise la mise en valeur de son patrimoine culturel.

ORIENTATION 3 RENFORCER LE PARTENARIAT CULTUREL

Agir en partenariat est nécessaire lorsqu'une ville comme Baie-Saint-Paul veut accroître l'apport du secteur culturel dans son développement économique et aussi s'affirmer comme lieu de création et de diffusion de l'art au Québec. Baie-Saint-Paul veut soutenir un développement culturel cohérent, durable dans ses manifestations et assurer la continuité en encourageant la relève. Pour cela, le partenariat est une avenue en devenir, car ensemble la municipalité et tous les intervenants devront innover et trouver des nouvelles sources de financement.

Dans Charlevoix, Baie-Saint-Paul demeure un pôle important d'attraction, non seulement par sa localisation, son environnement, mais aussi parce qu'elle abrite un éventail d'organismes et d'équipements à vocation ou offrant des activités culturelles telles que les associations professionnelles et de bienfaisance et les organismes communautaires et municipaux. De plus, Baie-Saint-Paul et l'ensemble de la région bénéficieront de tous les échanges et des projets culturels qu'elle pourra développer avec les autres municipalités afin de vendre la région auprès de la clientèle touristique.

Cette orientation suggère essentiellement la mise sur pied d'une structure organisationnelle municipale qui est une condition préalable à la mise en œuvre de la politique, qui devrait assurer la coordination entre les partenaires et qui permettra de solidariser les différents intervenants culturels de la région.

ORIENTATION 4 MAINTENIR, DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Baie-Saint-Paul offre depuis plusieurs années des manifestations culturelles fortement implantées dans leur milieu, tant au niveau de la création et de la production, qu'au niveau de la diffusion. En tant que moteurs favorisant un niveau d'achalandage intéressant et parce qu'elles constituent des événements uniques dans la région, plusieurs manifestations, entre autres les expositions de renommée internationale du Centre d'exposition, le Symposium de la jeune peinture, le Festival du théâtre amateur et Rêves d'automne, demandent à être maintenues et encouragées. Le rayonnement de ces activités devient une force majeure pour le développement et la découverte des autres familles culturelles de la municipalité.

Cette orientation implique aussi la visibilité des manifestations culturelles. Actuellement, plusieurs équipements et outils de diffusion sont implantés dans le milieu et la région. Mentionnons à titre d'exemple : la programmation du Service des loisirs de la municipalité, le guide de séjour réalisé par l'Association des gens d'affaires de Baie-Saint-Paul, les différents dépliants et brochures d'information, le guide touristique de Charlevoix de l'ATR et les médias régionaux.

En développant cette orientation, la ville vise essentiellement à mettre en place des mécanismes pour faire connaître les diverses manifestations du milieu culturel et faciliter la circulation de l'information relative aux activités, aux produits culturels et artistiques offerts. La visibilité des manifestations culturelles consiste aussi à diriger les gens vers les lieux propices d'échange, de communication et d'apprentissage de certaines disciplines culturelles.

ORIENTATION 5 RECONNAÎTRE LE STATUT DES ARTISTES ET ARTISANS PROFESSIONNELS

Baie-Saint-Paul est reconnue pour ses paysages pittoresques, pour le nombre de créateurs qui, depuis longtemps, ont travaillé sur son territoire et se sont inspirés de son milieu et aussi parce qu'elle regroupe aujourd'hui un nombre important d'artistes et d'artisans. Les familles culturelles décrites dans la première partie donne un bon aperçu des champs professionnels présents sur le territoire de la municipalité.

Bien que la ville reconnaisse l'apport des artistes amateurs et qu'elle exprime le soutien qu'elle entend apporter à leur production dans les principes fondamentaux ainsi que dans l'ensemble des autres orientations de la politique, en identifiant et en précisant cette orientation, elle vise à créer une philosophie et une structure d'accueil pour les créateurs professionnels de Baie-Saint-Paul et à reconnaître la qualité de leur travail. La municipalité veut créer des conditions favorables pour intégrer les différentes formes d'œuvres dans la vie culturelle et augmenter la visibilité de ses artistes sur son territoire, afin que tous les citoyens soient éveillés à toutes les formes de création et à tous les modes d'expression.

La ville de Baie-Saint-Paul retient comme définitions pour les termes « artiste amateur » et « artiste professionnel » celles proposées par le ministère de la Culture et des Communications dans son « Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale » :

Artiste amateur

Personne avec ou sans formation professionnelle, qui ne peut pas être éligible à une association d'artistes professionnels, qui pratique un art sans préoccupation de revenu, qui gagne sa vie dans une autre activité et qui ne prévoit pas gagner sa vie en le pratiquant.¹

Artiste professionnel

Tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel.

¹ À cela nous pouvons ajouter toute personne qui pratique un art sans préoccupation de diffusion.



Les principes et les orientations définis dans cette partie précisent l'esprit qui doit guider la municipalité et ses partenaires dans le développement culturel de Baie-Saint-Paul. Sans ces grandes lignes directrices, tout plan d'action et tous les moyens envisagés – aussi précis et ingénieux soient-ils - ne résulteraient probablement, vue l'absence d'articulation, qu'en interventions ponctuelles qui n'auraient que peu d'impact sur la collectivité. Ces principes et ces orientations qui constituent la base solide et durable de la politique culturelle permettront à la ville d'établir en collaboration avec ses divers partenaires les plans d'action qui viseront l'atteinte, dans les prochaines années, des objectifs généraux que l'on se fixe collectivement à l'intérieur de la politique.

CONCLUSION

Le texte de l'actuelle politique culturelle précise l'esprit qui devra animer la ville et ses partenaires et définit les grandes lignes qui devront nous guider collectivement afin d'assurer un développement harmonieux de la vie culturelle de Baie-Saint-Paul. De plus, cette politique permet de redéfinir l'apport et la fonction de la culture dans le développement global de la société.

Les grands principes définis dans cette politique supporteront et permettront de donner un sens à l'ensemble des moyens de mise en œuvre qui seront proposés à l'intérieur des futurs plans d'action. Tous ces moyens devront nécessairement s'articuler autour de ces grands principes, constamment nous devons y revenir, nous questionner sur la pertinence de nos actions en fonction de ces grands objectifs collectifs. C'est la première raison d'être de la politique culturelle : assurer l'adéquation entre les principes et l'action. Pour ce faire, la ville veillera à mettre sur pied une structure qui permettra de faire ce lien entre le discours et l'action et qui favorisera les échanges entre les différents partenaires. Tout développement harmonieux et équilibré repose sur cet effort constant.

Bien que l'actuelle politique guidera Baie-Saint-Paul pour les 10 prochaines années, il n'en demeure pas moins que celle-ci devra être réévaluée à ce moment là, afin de vérifier l'atteinte de l'objectif premier fixé à l'aube de l'an 2000, c'est-à-dire de situer l'apport de la culture dans le développement global de la collectivité et reconnaître l'identité culturelle de Baie-Saint-Paul, protéger et enrichir les éléments culturels qui la distinguent.

En vue de la mise en œuvre de la politique culturelle, le plan d'action traduira l'atteinte concrète de son but, de ses principes et de ses orientations. Pour ce faire, le plan d'action devra être réévalué à tous les 3 ans, en précisant notamment les projets en donnant une brève description, en indiquant les étapes de sa réalisation, en identifiant l'apport de chaque acteur dans la réalisation des projets retenus, le budget accordé par la ville et finalement les dates projetées pour la mise en place du projet.